

Règlement du BIKE & RUN DE BELFORT 2026

Le Bike and Run de Belfort est une épreuve organisée par le TRI-LION BELFORT, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Bike and Run de Belfort implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site :

www.trilion-belfort.fr

Épreuves	KIDS 1 6-11 ans Né(e) de 2016 à 2021	KIDS 2 12-15 ans Né(e) de 2012 à 2015	XS Né(e) en 2011 et avant
Catégories	Mini-poussin Poussin / Pupille	Benjamin / Minime	Cadet à vétérans
Distances	2km (1 boucle)	4km (2 boucles)	12km (4 boucles)
Ouverture retrait dossard	11h00	11h00	11h00
Fermeture retrait dossard	12h30	13h00	14h00
Briefing	12h45	13h15	14h15
Départ	13h00	13h30	14h30
Protocole	14h00		16h30

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées pour chacune des épreuves suivantes :

- Course Kids 1 limitée à 50 équipes.
- Course Kids 2 limitée à 50 équipes.
- Course XS limitée à 100 équipes.

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site :

<https://in.inscriptions-tiel.com/bikeandrundebelfort2026>

Les licenciés FFTRI seront couverts par leur licence de l'année en cours, les non-licenciés ou licenciés d'une autre fédération, par un Licence Expérience.

Pour obtenir une Licence Expérience, le non-licencié compétition FFTRI mineur devra avoir répondu au questionnaire de santé FFTRI.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les compétiteurs mineurs.

Pour obtenir une Licence Expérience, le non-licencié compétition FFTRI majeur devra avoir répondu aux différents formulaires info santé de santé FFTRI.

La date limite des inscriptions est fixée le **vendredi 30 octobre 2026 à 20h.**

Le montant de l'inscription par équipe en ligne est de :

Épreuves	KIDS 1 6-11 ans Né(e) de 2016 à 2021	KIDS 2 12-15 ans Né(e) de 2012 à 2015	XS Né(e) en 2011 et avant
Catégories	Mini-poussin Poussin / Pupille	Benjamin / Minime	Cadet à vétérans
Tarifs licenciés FFTRI compétition par équipe	4€ (1)(2)(4)	6€ (1)(2)(4)	18€ (1)(3)(4)

- (1)** Pour chaque personne non-licenciée ou licenciée FFTRI "Loisir", "Dirigeant" ou "Action", **le montant de l'inscription est majoré de 4 euros** car la souscription à la "Licence expérience" est obligatoire (montant reversé intégralement à la FFTRI).

La souscription à la "Licence expérience" se fait en ligne via le lien ci-dessous (Un non-licencié qui s'inscrit le jour J doit donc le faire sur son téléphone, sur place et disposer de son propre réseau téléphonique):

<https://espacetri.fftri.com/license-experience/event/license-experience/17026>

- (2)** Pas de majoration pour les inscriptions sur place pour les courses Kids 1 et Kids 2.
(3) Majoration de 4€ pour les inscriptions sur place à la courses XS.
(4) Frais de service de la plateforme d'inscription en ligne pour toutes les courses en supplément.

Art.5 : Annulation – Remboursement

- En cas d'annulation complète pour des raisons sanitaires ou météorologique (interdiction préfectorale ou nationale, interdiction de déplacement, restrictions sanitaires trop complexes à mettre en œuvre...), l'association procédera au remboursement intégral de l'inscription versée par virement bancaire dans le plus bref délai après la date prévue de l'épreuve.
- En cas de report de l'épreuve pour des raisons sanitaires, il sera proposé, au choix du participant, un report de l'inscription à la nouvelle date proposée (sans frais) ou un remboursement des frais d'inscription en déduisant les frais de service facturés par la plateforme d'inscription.
- En cas d'annulation individuelle pour des raisons personnelles de santé (sur présentation d'un justificatif officiel de maladie), l'association pourra procéder au remboursement de l'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.
- Toute autre annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, même partiel.

Art.6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation :

- Pour les **licenciés FFTRI** : licence en cours de validité
- Pour les **non licenciés FFTRI** et les **licenciés FFTRI loisir** : carte d'identité

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'y conformer.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.7 : Parcours – Sécurité

Les épreuves se déroulent autour de la citadelle avec arrivée devant le char Martin.

Sur l'épreuves **XS**, les vélos de type **VTT, Gravel et VTC sont autorisés**, exclusivement à propulsion musculaire. Les vélos devront être adaptés à une pratique tout-terrain (pneumatiques à gros crampons). Les vélos de route, de contre-la-montre, de cyclo-cross ainsi que les VAE sont interdits. Pour les épreuves **Kids 1 et Kids 2, seul le VTT est autorisé.**

Les vélos de cyclo-cross ainsi que les VTT à assistance électrique sont interdits.

Chaque concurrent devra porter le dossard fourni par l'organisateur positionné devant en course à pied et à vélo. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par 4 épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres concurrents.

Art.8 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais états de santé du pratiquant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas du non-respect du code de la route
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

Le simple fait de participer à la compétition implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.9 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur le parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.10 : Remise des prix

L'organisateur récompensera :

Courses Kids 1 et 2

- Les 3 premières équipes féminines
- Les 3 premières équipes masculines
- Les 3 premières équipes mixtes

Course XS :

- Les 3 premières équipes cadettes/juniors féminines
- Les 3 premières équipes cadettes/juniors masculines
- Les 3 premières équipes cadettes/juniors mixtes

- Les 3 premières équipes séniors féminines
- Les 3 premières équipes séniors masculines
- Les 3 premières équipes séniors mixtes

- Les 3 premières équipes vétérannes féminines
- Les 3 premières équipes vétérannes masculines
- Les 3 premières équipes vétérannes mixtes

Une médaille ou un lot équivalent sera remis à tous les participants des épreuves Kids 1 et Kids 2.

Art.11 : Droit à l'image

Chaque concurrent par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps.

L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.